

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 28 octobre 2016

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 19/10/2016

L'an deux mille seize et le vingt-huit octobre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES

Présents : 15

Dont Présents non
votants : 0

Présents : Francis BOUTES, Jean ARCAS, Gérard BARO, Jean-Pierre BARTHES, Roland BASCOUL, Jean-Pierre BERRAUD, Josian CABROL, Marie-Aline EDO, Norbert ETIENNE, Yves FRAISSE, Francine MARTY, Kléber MESQUIDA, Alain MOULY, Martine OLMOS, Yves ROBIN

Représentés : 3

Votants: 18

Pour: 18

Représentés: Daniel GALTIER par Jean ARCAS, Martine GIL par Norbert ETIENNE, Bernard VIDAL par Francis BOUTES

Contre: 0

Présents non votants :

Abstentions: 0

Excusés: Michaël ANDERS, Marylène FAIVRE, Jean-Luc FALIP, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Audrey IMBERT, Gilbert LEPETITCORPS, Christophe MORGO, Marie PASSIEUX, Jean-Christophe PETIT, Marie-Pierre PONS, Catherine REBOUL, Luc SALLES, Alain SICILIANO, Philippe VIDAL, Jean-Noël BADENAS

Absents:

Objet: Animation du Groupe d'Action Locale LEADER 2017

Dans le cadre du programme FEADER LEADER 2014-2020, le Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles est la structure porteuse du Groupe d'Action Locale.

A ce titre, le Pays bénéficie de crédits d'assistance technique (sous-mesure 19.4 du Programme de Développement Rural du Languedoc-Roussillon) pour assurer le travail d'animation, de gestion, de communication et d'évaluation des opérations LEADER.

Le coût de fonctionnement du Groupe d'Action Locale pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017 a été évalué à 82 860,54 €, comprenant les frais salariaux bruts chargés des deux agents chargés à temps plein de l'animation/gestion ainsi que de frais généraux (15% des frais salariaux).

Le budget du Groupe d'Action Locale pour 2017 est donc de 82 860,54 € pour lequel les financements suivants pourraient être sollicités :

- | | |
|---|-------------|
| – Conseil Départemental de l'Hérault (Contreparties LEADER) | 8 286,05 € |
| – Conseil Régional Occitanie Pyrénées Méditerranée | 8 286,05 € |
| – Union Européenne – crédits FEADER LEADER | 66 288,40 € |

Le solde de 0,04 € représentant l'autofinancement du Pays Haut Languedoc et Vignobles.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer sur l'opération présentée et, le cas échéant, conformément à la délibération 2016-22-07-08 prise par le Comité Syndical le 22 juillet 2016, autoriser Monsieur Jean ARCAS, Vice-président, à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir en délibérer.

RF
Sous Préfecture de Béziers (Hérault)
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 10/11/2016
034-253403554-20161028-2016 28 10 12-DE

Où l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical se prononce favorablement sur l'opération présentée et, le cas échéant, conformément à la délibération 2016-22-07-08 prise par le Comité Syndical le 22 juillet 2016, autorise Monsieur Jean ARCAS, Vice-président, à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Cessenon-sur-Orb, le 28 octobre 2016.

Le Président,
Francis BOUTES



RF
Sous Préfecture de Béziers (Hérault)
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 10/11/2016
034-253403554-20161028-2016_28_10_12-DE